



ÉCOLE SAINT PATRICK
Avenue Louis David, BP 9
62200 BOULOGNE SUR MER
Tél. : 03.21.80.53.78
ecolesaintpatrick@cegetel.net

Chers parents,

Vous avez choisi de scolariser vos enfants à l'école SAINT PATRICK pour l'année scolaire 2020/2021 et nous vous remercions de votre confiance.

Quelques rappels pour la scolarisation de votre enfant.

REDEVANCE FAMILIALE

La participation familiale est la cotisation à acquitter soit en une seule fois, soit en 10 mensualités incompressibles.

Possibilité de régler par prélèvement (mandat SEPA à nous retourner signé), virement bancaire ou chèque.

!! LE MANDAT SEPA est à retourner complété et signé, accompagné d'un RIB pour le VENDREDI 10 juillet soit par mail ou par courrier à l'adresse suivante : Ecole SAINT PATRICK, Av Louis David, BP 9, 62200 BOULOGNE SUR MER

Rappel des tarifs : 38 € /mois pour 1 enfant, 55 € /mois pour 2 enfants, 72 €/mois pour 3 enfants et 89 €/mois pour 4 enfants et +.

TARIFS CANTINE / GARDERIE et ETUDE

CANTINE :

Tarif pour 1 repas pour les élèves qui mangent régulièrement à la cantine : 4,80 €

Tarif pour un repas occasionnel : 5,50 €

Possibilité de régler par virement bancaire ou chèque.

GARDERIE : Tarif : 0,30 € pour ¼ d'heure. Acheter les tickets de garderie directement à Marie-Noëlle.

ETUDE : Tarif : 15 € pour 1 mois.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les fournitures scolaires commandées par l'école sont à régler **POUR LE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE dernier délai.**

Règlement par virement (bien préciser le nom de chaque enfant et le mot FOURNITURES) ou par chèque.

TPS, PS, MS, et GS : 50 € pour les fournitures de l'année.

CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS : 55 € pour les fournitures de l'année.

RENDEZ VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement sera disponible sur rendez-vous. Merci d'appeler au 03.21.80.53.78.

Mr TINTILLIER **sera en classe 1 jour par semaine** et donc ce jour-là, pas de rendez-vous possible. Attention le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

Lundi /Jeudi : 8 h 15 – 12 h et 13 H 30 – 17 H

Mardi / Vendredi : 8 h 15 – 12 h

REGLES DE CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

Sauf avis contraire du protocole sanitaire, seuls les parents de Maternelle (TPS/PS, PS/MS et MS/GS) sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école, et uniquement dans le couloir dédié à ces 3 classes-là. Tout autre parent, doit demander l'autorisation auprès du Chef d'Etablissement.

Rappel : le Plan VIGIPIRATE renforcé est toujours en vigueur, il est interdit de stationner devant les grilles d'entrée de l'école.

ABSENCES ET RETRADS

La scolarité est obligatoire **dès 3 ans** depuis Septembre 2019. Toute absence **doit être justifiée par oral** (appel au secrétariat de l'école) **avant 9 H** et par écrit au retour de l'enfant.

!! Le seul motif valable pour une absence est la maladie. Aucun autre motif ne sera accepté.

Dès 4 demi-journées consécutives d'absence sans motif valable, vous êtes convoqués avec l'équipe éducative et qu'au-delà, un signalement est fait aux autorités académiques.

Merci de remplir le coupon ci-dessous et de le rendre au Chef d'établissement.

Monsieur, Madame,

Parents de

Ont bien pris connaissance des conditions tarifaires en pratique dans l'établissement pour l'année scolaire 2020/2021 et les acceptent.

Date :

Signature des parents :